

## DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Depuis l'année 2020, la ville d'Antony met en place un dispositif d'accompagnement aux musiques actuelles, ouvert aux projets amateurs et en voie de professionnalisation.

L'objectif est de permettre à un groupe/duo/artiste solo d'accéder à une **première expérience d'accompagnement** pour affiner son projet musical et se perfectionner en travaillant aux côtés de professionnels. Sur 12 mois, le groupe/duo/artiste solo sélectionné suivra un programme personnalisé établi avec l'équipe des studios Vasarely. Celui-ci se composera d'actions destinées à perfectionner le projet sur les axes prédéfinis : coachings, résidences, rencontres avec des professionnels, séance de studio, etc.

Tout au long de cette période de travail dans les studios de l'espace Vasarely, le groupe aura accès à un volume d'heures de répétition gratuites et il participera aux événements des studios. Des espaces de programmation pourront lui être proposés au cours de l'année, dans les limites du possible.

### 1/ Conditions de participation :

- Ce dispositif est ouvert aux groupes amateurs ayant un projet de développement et originaires d'Ile de France
- Les groupes ne doivent pas avoir été lauréats d'un autre dispositif d'accompagnement par le passé (Step-up c'est une première expérience d'accompagnement)
- Le répertoire des groupes doit être composé de compositions originales
- Le groupe sélectionné et ses membres doivent être disponibles sur l'intégralité des dates de l'accompagnement qui seront déterminées conjointement
- Le groupe sélectionné s'engage sur la durée de l'accompagnement en signant un contrat d'accompagnement

2/ Une pré-sélection sera effectuée par l'équipe des studios Vasarely à partir des supports envoyés (cf. 4) et d'une lettre de motivation précisant les besoins du groupe et ses objectifs en intégrant un tel dispositif.

Ensuite, la sélection du groupe/duo/artiste solo qui sera accompagné se fera sur entretien avec l'équipe des studios Vasarely et la contribution du service culturel de la ville d'Antony.

3/ Il est possible de s'inscrire au dispositif jusqu'au **dimanche 19 mai 2024 inclus**.

4/ Les documents à fournir pour s'inscrire :

- **Le bulletin d'inscription ci-contre.**

**Tout bulletin mal rempli ou illisible ne sera pas accepté.**

- **Un support audio et vidéo accessible gratuitement et sans inscription préalable** (site internet, youtube, bandcamp, soundcloud, ...). **Il est obligatoire pour s'inscrire.**
- **Une lettre de motivation spécifiant les besoins du groupe et les objectifs qu'il souhaite atteindre en intégrant le dispositif**

**Le bulletin et le support audio peuvent être transmis :**

- **soit par e-mail : [studiosvasarely@ville-antony.fr](mailto:studiosvasarely@ville-antony.fr)**
- **soit en ligne à l'adresse suivante :**

5/ Toute participation au dispositif implique pour chaque membre du groupe l'acceptation du présent règlement, ainsi que l'autorisation donnée à la ville d'Antony d'utiliser son image pour toute action de communication et de promotion de l'événement.

***Signature suivie de la mention « lu et approuvé »***

***Contacts :***

***Espace Vasarely 01 40 96 68 59***

***studiosvasarely@ville-antony.fr***